Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du

Lundi 16 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2024 DATE D'AFFICHAGE : 7 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

<u>Présents</u>: Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés: Mesdames Bernadette BROSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

Absents: Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

<u>Pouvoirs</u>: Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DES MOBILITES

Dans le cadre de la reprise de la compétence « transport Mobilité » depuis le 1^{er} septembre 2024 par Cap Atlantique, il est prévu la création d'une commission pour assurer le dialogue social sur cette thématique.

Les communes sont sollicitées pour désigner un représentant à cette commission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la désignation de M. Rémy CHATTON en tant que délégué de la commune de Mesquer à la commission des mobilités de Cap Atlantique.

Reçu au contrôle de légalité

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD Maire

